

République française

Département de la Meuse

## COMMUNE DE LEVONCOURT

Séance du 11 mars 2025

Membres en exercice :  
6

Date de la convocation: 04/03/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le onze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN*

Présents : 5

**Présents :** Sylvie DAILLY, Stephane JACQUEMET, Jeremy JACQUEMIN, Aline THIRION, Marie-Pierre VERDUN

Votants: 6

**Représentés:** Annick WILLIE par Aline THIRION

Pour: 6

**Excusés:**

Contre: 0

**Absents:**

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Sylvie DAILLY

**Objet: CONVENTION SUR LA SAUVEGARDE DES SEPULTURES DE " MORTS POUR LA FRANCE " ENTRE LE COMITE DU SOUVENIR FRANÇAIS DE PIERREFITTE-SUR-AIRE ET LA MUNICIPALITE DE LEVONCOURT ET POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE A L'ENTREE DU CIMETIERE COMMUNAL - DE\_202503\_12**

Article 1 : Le cimetière communal de Levoncourt rassemble une sépulture de combattant « Morts pour la France » emplacement n° 28 au nom de GILQUIN Emile.

Article 2 : Le Souvenir Français est chargé d'assurer la veille mémorielle sur la sépulture. Cette veille mémorielle consiste à surveiller l'état de la sépulture ainsi que les symboles qui y sont accrochés (drapeau, panneau, etc.)

Le comité du Souvenir Français exerce les activités mentionnées dans la présente convention sous sa responsabilité exclusive. Il s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité.

Article 3 : La mesure de sauvegarde concernant la sépulture est une inspection annuelle.

Article 4 : L'action de veille mémorielle assuré par le Souvenir Français est matérialisée par l'apposition d'une plaque à l'entrée du cimetière de Levoncourt dont le texte est le suivant : « Les sépultures des morts pour la France dans ce cimetière sont placées sous la sauvegarde mémorielle du Souvenir Français (logo) ».

Article 5 : Par tacite reconduction sauf dénonciation contraire des parties.

Par 6 voix pour dont 1 pouvoir, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention sur la sauvegarde des sépultures de « Morts pour la France » entre le Comité du Souvenir Français de Pierrefitte-sur-Aire et la municipalité de Levoncourt.

AGEDI PREFECTURE DE BAR LE DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/03/2025 055-215502899-20250311-DE_202503_12-DE

Fait et délibéré en séance, les  
jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marie-Pierre VERDUN



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

et publié ou notifié

le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

AGEDI PREFECTURE DE BAR LE DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/03/2025 055-215502899-20250311-DE_202503_12-DE